



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

caisses primaires

Question écrite n° 26

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les réorganisations de la CPAM dans le Nord-Pas-de-Calais. Sous l'impulsion du Medef, on déplore une réorganisation des caisses primaires d'assurance maladie de la région dans le but de créer une seule caisse régionale. Cette organisation aurait des conséquences désastreuses, tant pour les assurés sociaux, que pour les salariés. Après les fusions des caisses, la disparition de sept caisses sur les treize existantes, le but est de livrer toujours plus notre sécurité sociale aux marchés assurantiels, liquidant le programme du Conseil national de la résistance. De treize caisses dans la région, nous sommes passés à six avec les conséquences désastreuses sur les conditions de travail du personnel et le service rendu aux assurés sociaux. On constate une fermeture des permanences dans les mairies du Douaisis, bien qu'il faille se féliciter d'avoir obtenu satisfaction sur la création d'une antenne à Sin-le-Noble (Aux Épis) et le maintien de celle d'Arleux, décisive pour le service public en milieu rural. Il lui demande si elle compte intervenir dans ce débat, notamment au moment de la convention d'objectifs et de gestion.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4230

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)